

Si ces rapports révèlent qu'il est nécessaire d'inspecter les installations des usines pharmaceutiques en cause, les services d'inspection de la Direction s'en chargent. Si des études en laboratoire paraissent indiquées, le problème est soumis aux services de laboratoire de la Direction, pour enquête.

2. Les enquêtes sont amorcées sous l'égide du directeur et assignées aux membres du personnel professionnel de la Direction des aliments et drogues, que l'on considère comme possédant les connaissances, les aptitudes et l'expérience nécessaires pour étudier le problème. Les résultats de ces enquêtes sont étudiés par le personnel professionnel, en consultation avec le directeur, ou sont soumis à un conseil consultatif des drogues.

3. Il y a de fréquents entretiens et échanges de renseignements sur les problèmes qui se posent dans le domaine des drogues, avec le personnel technique de la Direction des aliments et drogues et l'administration des aliments et drogues des États-Unis, avec le ministère de la Santé du Royaume-Uni et celui de l'Australie, ainsi qu'avec d'autres organismes gouvernementaux analogues dans d'autres pays.

On reste également en rapport avec les groupements de l'Organisation mondiale de la santé qui s'intéressent à la pharmacopée internationale et à la normalisation biologique des drogues. La Direction des aliments et drogues est en outre représentée auprès de conseils et comités d'organismes qui s'intéressent à l'établissement de nomenclatures officielles au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Dans sa déclaration à la Chambre des communes, le 26 octobre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a révélé que la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la santé, tenue en mai dernier, a proposé et préconisé, de concert avec d'autres délégations, une résolution spéciale visant à favoriser une plus grande collaboration internationale dans le domaine des drogues, et notamment, à assurer des échanges constants de renseignements sur la sécurité et l'efficacité des préparations pharmaceutiques. Le genre de liaison internationale envisagé dans la résolution est considéré comme étant une méthode très efficace de s'occuper de la question.

RÉSERVE INDIENNE D'UCLUELET, EN C.-B.—  
CONTRATS D'OUVRAGES

Question n° 961—**M. Barnett:**

1. A-t-on récemment adjugé un contrat pour la construction de certains ouvrages dans la réserve

indienne d'Ucluelet, à Ucluelet (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces ouvrages et sous l'égide de quels ministères ces travaux sont-ils entrepris?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires à l'égard de ce contrat et quels sont les montants de chaque soumission?

3. A qui le contrat a-t-il été adjugé?

**M. McCleave:** 1. Non, bien qu'on ait reçu des soumissions.

2. M. I. Ossinger, Port Albion (C.-B.), \$13,076.20; Tom Gibson Contracting, Tofino (C.-B.), \$16,445.00; McLellan Contracting Co. Ltd., Alberni (C.-B.), \$16,450.00.

3. Ne s'applique pas.

EXPÉDITIONS DE BLÉ EN ONTARIO  
ET AU QUÉBEC

Question n° 973—**M. Éthier:**

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu des observations au sujet des expéditions limitées de blé en provenance de l'ouest du Canada et destinées aux commerçants en gros et aux meuneries de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec?

2. A-t-on pris des mesures afin d'augmenter ces expéditions?

**M. Pigeon:** 1. Nous n'avons reçu aucune instance concernant les expéditions limitées de blé de meunerie en provenance de l'Ouest canadien et destinées aux consommateurs de l'Est. Cependant, on a exprimé une certaine inquiétude au sujet de l'approvisionnement en blé de provende dans l'Est canadien.

2. Les approvisionnements de blé de meunerie sont satisfaisants dans l'Est canadien. Pour ce qui est des blés de provende, la Commission canadienne du blé a accordé la priorité à l'expédition de catégories inférieures depuis les élévateurs ruraux jusqu'à la tête des Lacs. Tout l'automne, il y a toujours eu suffisamment de blé de provende, sous forme de lots d'échantillons, entreposé dans les élévateurs terminus. Il n'y a eu aucune difficulté à ce sujet: la Commission a toujours disposé, à la tête des Lacs, d'une quantité suffisante de blé de provende à l'arrivée des navires. C'est aux acheteurs de l'Est qu'il incombe d'acheter ce blé et de le faire transporter dans l'Est, afin de répondre à la demande de leurs clients.

AÉROPORT DE VANCOUVER—ACHAT  
DE TERRAINS

Question n° 976—**M. Laing:**

En ce qui a trait aux acquisitions de terrains à l'île Sea, en vue de l'aménagement de l'aéroport international de Vancouver, à la suite d'un achat ou par voie d'expropriation, quels ont été a) la date d'acquisition, b) la dimension des terrains, c) le prix moyen versé à l'acre?